



Luc-la-Primaube

Ville de Luc-la-Primaube

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

Date de la convocation 05/07/2022

Date de mise en ligne de l'ordre du jour 05/07/2022
--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 11 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze du mois de juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Luc-la-Primaube, s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe SADOUL, Maire et Président de la séance.

Étaient présents : Mme GOMBERT Dominique, M. BESSIERE Alain, Mme CENSI Martine, M. ALBINET Cédric, Mme PETIT Florence, M. THUERY Yves, Mme BAILLET-SUDRE Isabelle, M. DELHEURE Christian, M. PORTAL Laurent, Mme VAYSETTES Ghislaine, Mme ROQUES-LIENARD Françoise, M. BARBIER DE REULLE Dominique, Mme DOUZIECH Véronique, Mme GAMEL Catherine, M. CASTANIE Christophe, Mme LACAZE Marie-Paule, Mme COLONGES Catherine, Mme CAVALIE Gwilaine, Mme SALVAT Marlène, M. ROMIGUIERE David, M. BARTHES Nicolas, Mme BEDEL Sarah et M. MAYMARD Benjamin.

Représentés : M. CATALA Guy, M. VERVIALLE Sébastien, M. VACQUIER Nicolas, Mme MAZARS Florence ayant donné respectivement procuration à M. BESSIERE Alain, Mme GOMBERT Dominique, M. THUERY Yves, M. DELHEURE Christian.

Absent : M. CISTERNINO Alain.

Secrétaire de séance : M. MAYMARD Benjamin.

220711DL03

CREATION D'UN EMPLOI DE DIRECTEUR DE LA VIE DE LA CITE : approbation

Monsieur le Maire expose que la municipalité a placé au centre de ses objectifs l'animation de la vie locale et, de ses préoccupations la prise en compte de tous les publics, du plus jeune au plus âgé. Pour cela, elle souhaite définir et mettre en œuvre un programme complet d'actions dans les domaines de la jeunesse, de la vie associative, de la culture, du sport, et de l'environnement. Afin de mener à bien ce projet, il apparaît nécessaire de structurer les services municipaux en créant un emploi de directeur de la vie de la cité chargé d'œuvrer dans ces domaines.

L'emploi de directeur de la vie de la cité doit permettre à la commune de renforcer ses services, et d'améliorer la qualité du service rendu à la population en s'entourant d'une personne à même d'apporter les réponses et de mettre en œuvre les solutions adéquates aux problématiques actuelles dans les domaines de la jeunesse, associatif, culturel, sportif et environnemental.

Il s'agit de structurer les services municipaux en les dotant du moyen d'agir dans ces domaines et ce, afin d'assurer la mise en œuvre des objectifs politiques pour rendre la commune encore plus attractive.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi de Directeur de la Vie de la Cité répondant aux caractéristiques suivantes :

- **Grade : Cadre d'emploi des Attachés territoriaux ou contractuels**
- **Temps de travail : temps complet**
- **Date d'effet : 1^{er} octobre 2022**

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel, par dérogation au principe énoncé à l'article L. 311-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) et sous réserve que cette vacance ait donné lieu aux formalités prévues à l'article L. 313-1 du même code. Il est précisé qu'il pourra être fait application de l'article L 332-8 du Code Général de la Fonction Publique qui énonce les cas dans lesquels des emplois permanents peuvent être également occupés de manière permanente par des agents contractuels territoriaux.

Les membres de la commission « Projet urbain et Lien Social » réunis le jeudi 30 juin 2022 ont émis un avis favorable à ce projet de délibération.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la création de l'emploi de Directeur de la vie de la cité répondant aux caractéristiques exposées ci-avant.

Fait et délibéré à Luc-la-Primaube, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Jean-Philippe SADOUL

Certifié exécutoire par Monsieur le Maire,
Compte tenu de la transmission en préfecture le 13/07/22
Et de la publication le 13/07/22



Jean-Philippe SADOUL

Mairie - 6 place du Bourg - 12 450 Luc-la-Primaube
Tel : 05.65.71.34.20 - E-mail : mairie@luc-la-primaube.fr
www.luc-la-primaube.fr

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Création d'un emploi de directeur de la vie de la cité :
approbation

Date de décision: 11/07/2022

Date de réception de l'accusé 18/07/2022
de réception :

Numéro de l'acte : 220711DL03

Identifiant unique de l'acte : 012-211201330-20220711-220711DL03-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 3- Création d'un emploi de directeur de la vie de la cité
.docx (99_DE-012-211201330-20220711-220711DL03-
DE-1-1_1.pdf)